



APPARTEMENT N° 1245
3 Pièces - 4ème étage
Bâtiment 1B

SURFACES HABITABLES

ENTRÉE	5,11 m ²
SÉJOUR / CUISINE	24,68 m ²
CHAMBRE 1	12,68 m ²
CHAMBRE 2	9,37 m ²
SALLE DE BAINS	4,98 m ²
WC	1,82 m ²
DÉGAGEMENT	3,16 m ²

TOTAL 61,80 m²

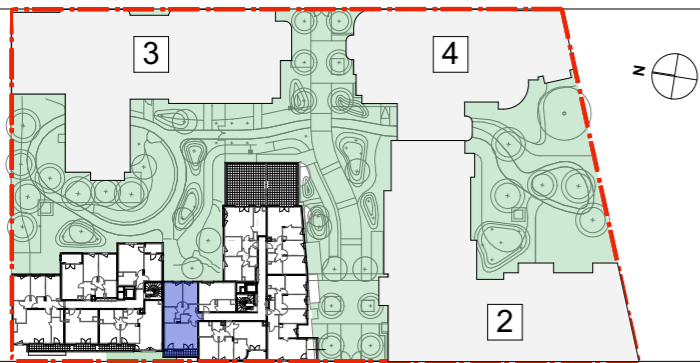
SURFACES DES EXTERIEURS

TERRASSE 5,69 m²

TOTAL 5,69 m²

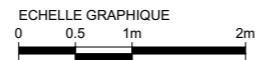
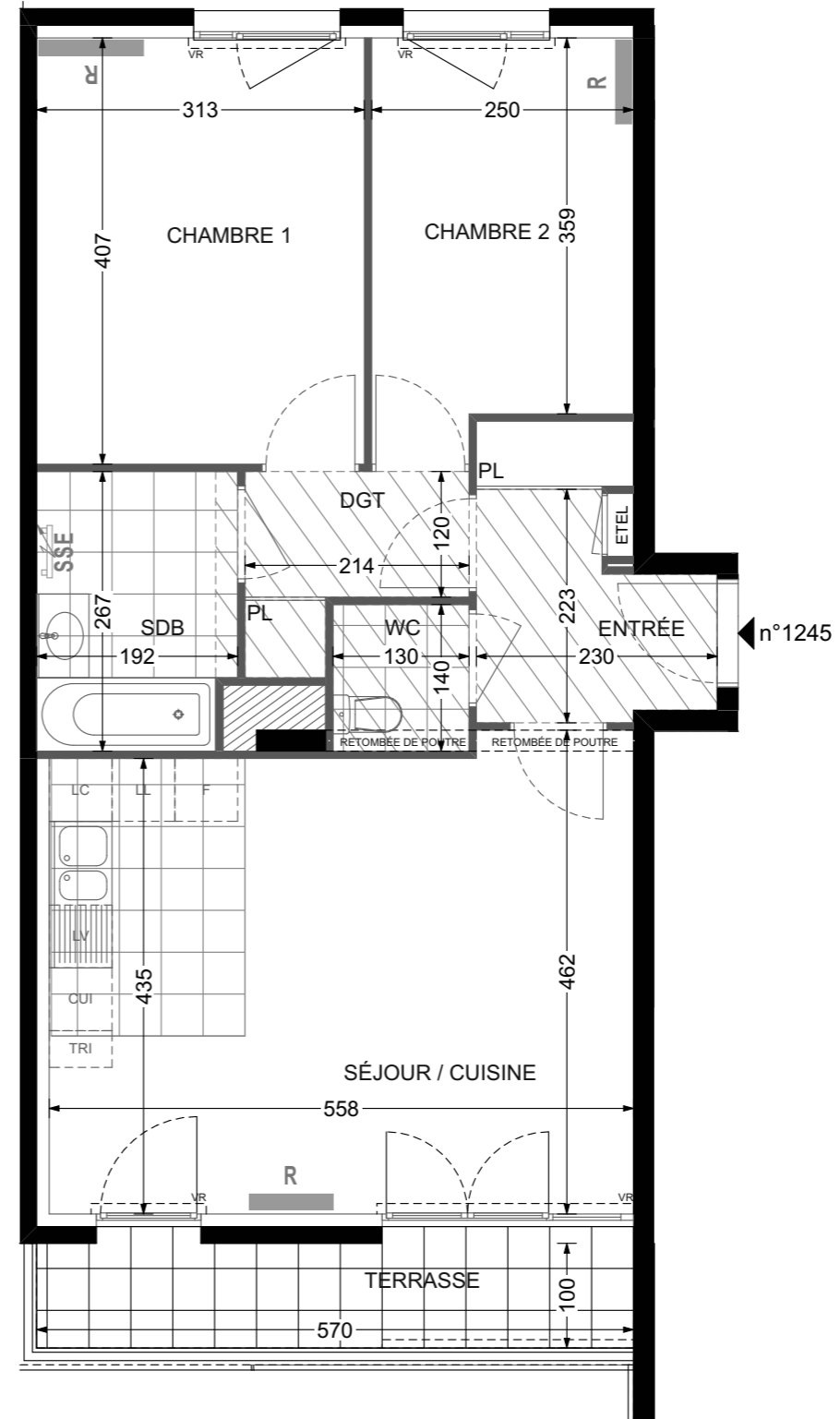
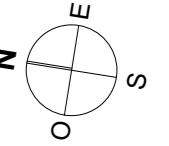
LOCALISATION

RUE CHARLES MARTIGNY



1A 1B RUE JEAN JAURÈS

AU VERT DE MAISONS
 Plan préliminaire de réservation



INDICE : "0" 27/09/2024

NOTA 1 : Les surfaces des placards (PL) sont comprises dans la surface des pièces où ils se situent.
 NOTA 2 : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les surfaces indiquées pourront faire l'objet d'une différence de moins de 3 % tel que précisé dans le contrat de réservation. Les retombées, faux-plafonds, seuils, trappes de visites, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. Aucun plan de travail ni mobilier dans les cuisines n'est prévu.
 NOTA 3 : L'emmarchement maximum pourrait être de 25 cm pour les terrasses.
 NOTA 4 : Le positionnement, le nombre et les dimensions des radiateurs n'ont pas de valeur contractuelle. Ils sont susceptibles de modifications en cours de réalisation du programme.

LEGENDE

- | | | | |
|------------------------|------------------------------------|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| SOFFITE / FAUX-PLAFOND | VR : VOLET ROULANT | F : EMPL. REFRIGERATEUR | TRI : ESPACE PRÉVU POUR ACCUEILLIR UN ÉQUIPEMENT DE TRI SPÉCIFIQUE |
| PORTE-FENÊTRE | PL : PLACARD | CUI : EMPL. CUISSON | |
| RADIATEUR | ETEL : ESPACE TECHNIQUE ELECTRIQUE | LL : EMPL. LAVE-LINGE | |
| SSE : SÈCHE-SERVIETTES | LV : EMPL. LAVE-VAISSELLE | LC : LINÉAIRE COMPLÉMENTAIRE EN PLUS DES ÉQUIPEMENTS PRÉVISIBLES | |

